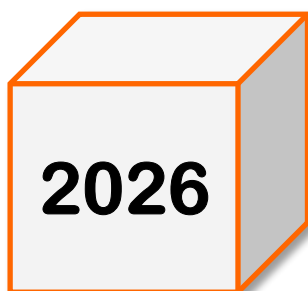


Livret d'accueil

EHPAD

**Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes**



**Centre Hospitalier
Belnay de Tournus**

Document relu et validé par le Conseil de Vie Sociale

Version 1 du 16/06/2026

Document écrit selon la méthode "Facile à Lire et à Comprendre" FALC

Sommaire

Informations pratiques.....	p 2
Votre entrée.....	p 3
Vos interlocuteurs.....	p 4
Votre séjour.....	p 5
Vos droits.....	p 8
Qualité de votre accompagnement.....	p 13
Charte des droits et libertés de la personne accueillie	p 14
Charte éthique et accompagnement du grand âge	p 15

Mot de la direction

Bienvenue au Centre Hospitalier Belnay de Tournus

Nous sommes heureux de vous accueillir

Nos équipes sont là pour vous aider, vous accompagner

Elles veillent à votre confort, à votre santé et à votre bien-être

Si quelque chose ne va pas, vous pouvez en parler à un membre de l'équipe. Nous ferons de notre mieux pour trouver une solution

Nous espérons que vous vous sentirez bien parmi nous

Informations pratiques

Le Centre Hospitalier Belnay assure des activités de

- Médecine
- Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

D'autres services sont proposés

- Service de soins à domicile (SSIAD)
- Centre de ressources territorial (CRT)
- Accueil de jour
- Hébergement temporaire en EHPAD
- Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- Portage de repas

Nos coordonnées :



627 avenue Vitrier - 71700 Tournus



03 85 27 47 67



www.ch-tournus.fr

Votre entrée

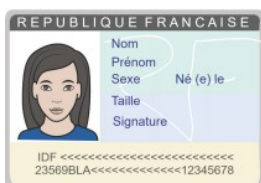


Bureau des admissions

- du lundi au vendredi
- de 9 heures à 17 heures

Je prends mes documents avec moi

- une pièce d'identité

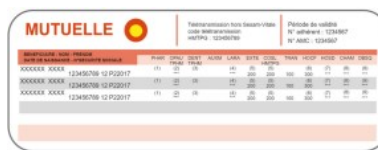


- pour certaines prises en charge

ma carte vitale

ma carte mutuelle

mes documents de santé



- si je suis en situation de handicap

ma carte mobilité inclusion

mes outils de communication



- si je prends un traitement médical

mes médicaments

mes ordonnances



Je peux recevoir des aides pour le coût de mon hébergement sur conditions

- l'aide sociale à l'hébergement
- l'aide personnalisée au logement

Le coût

Les tarifs sont affichés.

Certains frais sont pris en charge et d'autres sont à votre charge comme le téléphone, le coiffeur...



Vos interlocuteurs

Les agents du bureau des admissions

Ils sont situés dans le hall d'entrée
Ils constituent mon dossier administratif
Ils me fournissent les informations sur mon accompagnement



Le personnel des services de soins

Il m'accueille, m'accompagne et me soigne
Il comprend :
médecin traitant, médecin coordonnateur, cadre de santé,
infirmiers, aides-soignants, psychologues, diététicien,
kinésithérapeutes, psychomotricienne ...
Des étudiants effectuent des stages de formation pratique



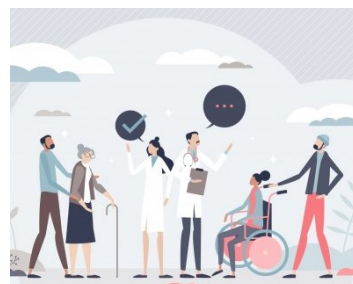
L'équipe d'animation

Elle est composée de 2 personnes
Elle contribue au maintien de mon autonomie à travers
des animations culturelles et artistiques proposées
tout au long de l'année



Les référents handicap

Ils sont là pour faciliter ma prise en charge
Ils peuvent m'accompagner et faire le lien avec les
équipes de soins
Pour les contacter, je demande au cadre de santé ou
à l'équipe de soins



Secret professionnel

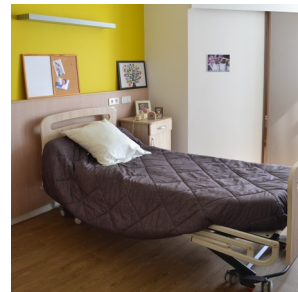
Tous les professionnels doivent respecter le secret
professionnel c'est-à-dire ne pas donner des informations
médicales ou privées sans mon accord.

Votre séjour

Chambre

Je dispose d'une chambre individuelle avec un lavabo, un cabinet de toilettes et une douche

Je peux apporter des objets personnels et des petits meubles selon la taille de la chambre



Affaires personnelles

J'apporte :

- mes affaires de toilette (sauf les serviettes et gants de toilette)
- mes vêtements pour la journée et la nuit
- des chaussures adaptées



Repas



Petit-déjeuner



Déjeuner



Dîner

Je peux demander une collation nocturne

Les repas sont servis en salle à manger

J'ai le droit de donner mes préférences pour le repas



Un proche peut manger avec moi

Je commande 48h à l'avance auprès de l'équipe de soins

Visites

Aucune heure de visites définie

Eviter si possible le matin pendant les soins



Votre sécurité

Un système de vidéo protection est présent sur le site de l'établissement

Votre séjour

Télévision

Je peux apporter un poste de télévision personnel



Linge

L'établissement assure l'entretien du linge sauf les lainages et le linge délicat



Cultes

Mes opinions et mes croyances sont respectées

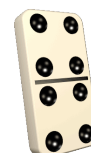
Je peux rencontrer un représentant de mon culte si je le désire



Animations

Chaque jour des activités sont proposées.

Le programme est varié et affiché dans les services



Les services en plus

Téléphone

L'ouverture de la ligne coûte 10 euros

Ensuite je paye les consommations

Les téléphones portables sont autorisés



Internet

Le réseau Wifi est gratuit

Je me connecte sur « BELNAY-PUBLIC »



Distributeur de boissons et friandises

Il est à disposition dans le hall d'entrée



Courrier

Mon courrier affranchi peut être déposé au bureau des admissions, dans une boîte aux lettres du service ou confié à l'équipe de soins



Livres

Des livres peuvent m'être prêtés



Votre séjour

Aumônerie catholique

Comment la joindre ? Contacter Françoise Luc au 06 03 77 41 25

Elle peut contacter :

- le prêtre de la paroisse
- le responsable de la confession religieuse de mon choix

Je peux aussi demander :

- au personnel soignant
- à la cure de Tournus au 03 85 51 03 76

Les règles de vie à l'EHPAD

- Je peux sortir librement, j'informe juste l'équipe de soins
 - Je respecte les lieux et la tranquillité de tous
 - Je peux demander à ce que ma présence ne soit pas divulguée à des personnes extérieures
 - Je ne fume pas et ne vapote pas
- Pour arrêter je peux appeler le **3969**
- Je n'introduis et ne bois pas d'alcool
 - Je ne mets pas sur les réseaux sociaux des photos et commentaires sur :
 - l'hôpital
 - les résidents
 - le personnel
 - Les animaux sont autorisés pour les visiteurs sur conditions (voir avec l'équipe)
 - Je ne garde pas d'objets de valeurs ou des sommes d'argent importantes dans ma chambre

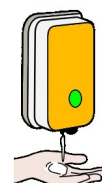


Un dépôt est possible

En cas de vol, l'hôpital n'est pas responsable

- Je respecte les règles d'hygiène expliquées par l'équipe de soins
 - En cas d'incendie, j'écoute les consignes du personnel

Ne jamais revenir en arrière



Vos droits

Le CVS

Le **Conseil de la Vie Sociale** un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement

C'est aussi un lieu d'écoute favorisant la participation des résidents et de leur famille



Le CVS est présidé par un représentant des résidents

Il est composé de :

- **représentants des résidents**
- **représentants des familles des résidents**
- **représentants du personnel**
- **administrateurs**
- **représentants des mandataires judiciaires à la protection des majeurs**

Pour contacter le CVS

Mail : conseildeviesociale@ch-tournus.fr

Courrier :

Centre Hospitalier Belnay

CVS

627, avenue Henri et Suzanne Vitrier

71 700 TOURNUS

Tél. : 03.85.27.49.72 (secrétariat de la direction)

Le CVS se réunit 4 fois par an

Les comptes rendus sont disponibles dans les services

Vos droits

Personne de confiance

La personne de confiance est :

- une personne majeure qui accepte d'être ma personne de confiance
- à qui je fais confiance. Elle respecte ce que je veux
- avec qui j'ai parlé de mes convictions et de mes choix concernant ma santé

La personne de confiance m'aide :

- à comprendre les mots du médecin,
- à faire des choix pour ma santé
- à exprimer ce que je veux dire
- son avis est plus important que celui de ma famille ou de mes proches
- à connaître et comprendre mes droits.

Je peux la désigner à tout moment

Directives anticipées

Les directives anticipées expliquent comment je veux être soigné si je ne peux plus m'exprimer

Je peux les écrire

Je peux être aidé par ma personne de confiance ou l'équipe de soins.

J'ai le droit d'exprimer mes souhaits :

- à n'importe quel âge
- même si je suis en bonne santé

Mon médecin lit le document

Ma personne de confiance peut aussi le lire

Mes directives anticipées ont une durée de vie illimitée

Mais je peux les changer ou les annuler quand je veux

Vos droits

Dossier patient

J'ai le droit d'accéder à mon dossier médical
Je le demande par écrit à la direction de l'hôpital

Je peux le consulter sur place avec mon médecin
ou demander une copie qui me sera envoyée chez moi



Les dossiers médicaux sont conservés 20 ans par l'hôpital à partir de mon dernier séjour

Mon espace santé

Sur Internet, je peux accéder à Mon espace santé



Je peux trouver :

- mon Dossier Médical Partagé (DMP)

C'est comme un carnet de santé

Mon médecin peut le consulter

- une messagerie sécurisée

Mon médecin peut m'envoyer des documents

- un agenda de santé pour noter mes rendez-vous et recevoir des rappels pour mes vaccins

Soins palliatifs :

Ce sont des soins :

- pour avoir moins mal
- pour me sentir mieux dans mon corps
- pour me sentir mieux dans ma tête

Protection juridique des majeurs :

Si je ne suis plus en mesure de gérer mes biens, il est nécessaire que je sois représenté ou assisté pour protéger mes intérêts

Vos droits

Bientraitance

C'est m'accompagner le mieux possible

J'ai le droit :

- d'être soigné
- de garder un lien avec ma famille
- d'avoir des réponses à mes questions
- d'être soulagé si j'ai des douleurs
- d'être écouté
- d'être respecté
- d'avoir des informations accessibles pour ma santé



Si j'estime être victime d'actes de maltraitance, je peux appeler le **3133**

Personnes qualifiées

En Saône et Loire, 3 personnes qualifiées ont été désignées pour faire respecter vos droits. Elles ont un rôle de médiateur.

Leurs coordonnées sont affichées dans les services

Vous pouvez les contacter si vous rencontrez des difficultés

Consentement et information sur mon état de santé

Le **consentement** c'est donner son accord

Il doit être libre et éclairé après avoir reçu une information loyale, claire et appropriée à mon état de santé

Libre veut dire que ça vient de moi-même. C'est mon choix personnel

Eclairé veut dire que j'ai bien compris les informations

Refus de soins

Je peux refuser des soins en pleine connaissance de cause

Mon médecin doit donc m'informer des conséquences certaines et prévisibles de ma décision sur mon état de santé

Vos droits

Règlement général de protection des données

On l'appelle RGPD

Il décrit les règles à respecter par l'hôpital pour protéger mes informations privées et mes informations de santé.

Informatique et liberté

Le système informatique de l'hôpital gère des données m'appartenant
Il les protège

Mes données sont uniquement accessibles aux professionnels de santé

J'ai le droit :

- d'accéder à mes données
- de les rectifier
- de m'opposer à leur enregistrement

Don d'organes

Faire don d'un de ses organes ou de certains tissus après le décès est un geste généreux et utile.

Si j'y suis opposé, je dois m'inscrire sur le Registre national des refus.



Droit à l'expression

J'ai le droit de faire une réclamation quand je ne suis pas content du service rendu ou quand j'attends une réponse à ma demande.

Je peux en parler à l'équipe de soins.

Je peux écrire à la direction

Je peux aussi exprimer ma satisfaction.



Qualité de votre accompagnement

Votre avis nous intéresse

Chaque année, je peux répondre à une enquête de satisfaction concernant ma prise en charge et mon accompagnement.

Un membre de l'équipe peut m'aider



Evaluation externe

Tous les 5 ans, l'EHPAD est évalué par des consultants externes à l'établissement en se basant sur un manuel écrit par la Haute Autorité en Santé (HAS)

Les premiers résultats datent du 27 mars 2024



Les résultats synthétiques sont affichés dans les services

Tous les résultats sont disponibles sur le site :
www.has-sante.fr/qualiscope
Ou en flashant le QR code



Événement indésirable associé aux soins

Un événement indésirable est une situation qui ne devrait pas arriver et qui n'est pas normale

Ca peut être un problème dans les soins ou dans l'accompagnement

Je peux le signaler sur le portail de signalement du Ministère :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Version simplifiée

1– Principe de non discrimination

Je ne rejette pas quelqu'un qui est différent
Je dois être respecté comme je suis

2– Droit à un accompagnement adapté

Le service me propose un projet personnalisé
écrit pour moi et avec moi
Il est adapté à mes besoins, mes envies, mes
difficultés...

3– Droit à l'information

Je suis informé de mes droits. On m'aide à
les comprendre
Je peux demander à regarder mon dossier
Je sais où et comment donner mon avis

4– Droit de choisir, consentir et participer

Le libre choix = je décide pour moi-même
Le consentement éclairé = on m'explique
bien avant que je décide

5– Droit de renoncer

Je peux renoncer aux prestations dont je
bénéficie
J'ai le droit de changer d'avis sur mon projet
personnalisé

6– Droit au respect des liens familiaux

Je peux inviter ma famille, mes amis
Je peux leur téléphoner
Je donne mon avis

7– Droit à la protection

Le service garde le secret sur mes
informations personnelles
Je suis en sécurité. On prend soin de moi

8– Droit à l'autonomie

En respectant les règles de l'établissement :
Je peux circuler librement
J'ai des affaires personnelles
Je peux utiliser mon argent

9– Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement me permet de me
sentir bien et d'aller bien. Je suis entouré
Dans les moments difficiles, je suis aidé
selon mes choix

10– Droits civiques

J'ai des droits civiques, je peux participer à
des élections
J'ai des libertés individuelles : libertés
d'expression, d'opinion, de pensée...

11– Droit à la pratique religieuse

Si j'ai une religion, je peux l'exercer dans le
respect de chacun
Des représentants de ma religion peuvent
venir sur l'établissement
Je respecte les autres religions

12– Droit à l'intimité et à la dignité

Je suis respecté comme je suis
Intimité veut dire que c'est ma vie privée
Dignité veut dire qu'il faut respecter mon
image et qui je suis

Retrouver la charte dans son intégralité :

Charte des droits et des libertés de la personne accueillie en établissement | solidarites.gouv.fr |
Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles



Charte éthique et accompagnement du grand âge

1- Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté, dans son inaliénable dignité et dans son identité singulière.

Lui témoigner solidarité, considération et sollicitude quels que soient son âge, son état de santé, ses capacités ou son mode de vie.

2- Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits.

Préserver le plus possible son intégrité, son bien-être, son confort et ses intérêts, tout en réduisant au maximum les restrictions éventuelles à l'exercice de ses libertés.

3- Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime. L'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions.

S'assurer de son consentement ou, à défaut, de son assentiment. Tenir compte de son histoire, de sa culture et de ce à quoi elle attache de la valeur.

4- Garantir à tous un accès équitable à des soins et à des aides appropriés.

Faire en sorte que chaque personne puisse bénéficier, au moment opportun, d'une évaluation de sa situation et de ses besoins. Evaluer l'impact des interventions sur le bien-être global de la personne.

5- Reconnaître le besoin, pour chaque personne, d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime.

Respecter son droit à la vie privée, préserver le plus possible son intimité ainsi que la confidentialité des informations et des données qui la concernent.

6- Proposer à la personne un accompagnement global et individualisé, même lorsque des aides ou des soins importants sont nécessaires.

Tenir compte de ses besoins physiques, psychiques et sociaux. Favoriser son autonomie de vie et son inclusion dans la société.

7- Faire en sorte que chacun puisse bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie possible.

Permettre aux personnes qui le souhaitent d'indiquer à l'avance leurs préférences et leurs volontés. Prendre soin des personnes en fin de vie et honorer les défunts.

8- Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les rôles et les droits des familles et des proches.

Soutenir les aidants familiaux et les proches aidants. Si la personne accompagnée n'y est pas opposée, s'efforcer de bâtir avec eux des liens de coopération et de confiance mutuelle.

9- Considérer et soutenir les professionnels et les bénévoles dans leur engagement auprès des personnes et valoriser leurs missions.

Faire en sorte que ceux-ci se sentent écoutés et reconnus dans leurs compétences. Les sensibiliser au repérage et à la prévention des maltraitances.

10- Prendre des décisions contextualisées, réfléchies et concertées, en s'efforçant de concilier l'intérêt des individus et celui de la collectivité.

Encourager la production de savoirs et le partage des informations. Préserver des espaces pour le questionnement et la réflexion. Renforcer la collégialité des décisions en consultant l'ensemble des personnes concernées.

Retrouver la charte dans son intégralité : www.espace-ethique.org/charte-grand-age



ESPACE ÉTHIQUE
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

ESPACE NATIONAL DE RÉFLEXION
ÉTHIQUE ET MALADIES
NEURO-DÉGÉNÉRATIVES


**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'AUTONOMIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*